



COMPTE RENDU DU 1^{er} COMITE DE PILOTAGE DU PTGE DROME

du 19 avril 2024 à Aouste sur Sye

Ordre du jour :

- Introduction : du cadre national à la stratégie drômoise de l'eau à l'échelle départementale
- Rappel de la feuille de route du PTGE Drôme
- Présentation par les 3 intercommunalités de leurs projets de territoire en lien avec l'eau
- Point sur l'élaboration du PTGE : retour des productions issues de la démarche SAGE DROME 2050
- Calendrier prévisionnel de travail et priorisation des chantiers à traiter



D. BENOIT, en tant que maire de la commune accueillante, ouvre la séance en saluant Monsieur le Préfet de la Drôme, les Présidents du SMRD et de la CLE ainsi que tous les nombreux participants. Il cite pour cela « *augusta grata* », citation d'accueil de la commune d'Aouste-sur-Sye, et partage la nécessité de s'engager pour les rivières du bassin et relever ensemble les défis du changement climatique.

P. LESPETS, Président de la Commission Locale de l'Eau, remercie la présence de chacun, accueille les participants, nomme les excusés et salue la presse. Il laisse la parole à M. le Préfet de la Drôme pour ses mots d'introduction.

1 - Introduction de M. le Préfet de la Drôme : du cadre national à la stratégie drômoise de l'eau

M. le Préfet de la Drôme remercie de l'accueil et se dit satisfait d'une salle bien remplie qui montre tout l'intérêt porté par le territoire pour la gestion de l'eau. Il rappelle que le département de la Drôme sera impacté fortement par le changement climatique. Le bassin de la Drôme est l'illustration parfaite d'une frontière entre climat continental et méditerranéen, où l'on a déjà l'expérience du manque d'eau et une biodiversité déjà adaptée.

M. le Préfet de la Drôme rappelle que ce territoire a déjà une culture et un engagement de l'eau, comme en témoigne le SAGE Drôme, 1^{er} SAGE de France, le RiverPrize international, et d'autres historiques de gestion... mais l'effort doit se poursuivre et même s'accroître tant le changement climatique et la raréfaction de l'eau vont se faire sentir.

Comme beaucoup de territoires, la CLE a porté un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) avec un objectif de réduction de 15% des prélèvements, or ce bilan n'est pas à l'équilibre, même si l'agriculture a fait sa part de travail avec des substitutions mais les efforts restent à poursuivre notamment pour sécuriser la zone de Crest Sud.

Le bilan est moins favorable pour l'AEP, et il est nécessaire d'aller plus loin et plus vite.

M. le Préfet de la Drôme souligne que le PTGE est aujourd'hui l'outil central pour instaurer une gestion intégrée de la ressource en eau, étroitement liée aux stratégies de préservation et de

développement du territoire. Les fondements de la démarche PTGE reposent sur de la co-construction, du dialogue régulier et des réflexions collectives, impliquant tout d'abord les élus décideurs qui portent des dynamiques et des ambitions territoriales.

Il estime qu'un point important de ce comité de pilotage PTGE est de disposer d'une gouvernance élargie et efficace qui légitimise les décisions à prendre.

Le comité de pilotage du PTGE Drôme témoigne bien de cette volonté d'engagement collectif et la feuille de route (validée par le Préfet en février 2024) formule clairement les objectifs de la démarche, sa gouvernance, et son calendrier. Il salut que le territoire est donc sur de bons rails !

Ce PTGE Drôme va devoir engager des débats et prises de décisions cruciaux : mise en cohérence des différents projets de territoire, modalités de répartition de l'eau, organisation et mise en place d'actions destinées à atteindre les volumes maximums prélevables

Quelques actions sont déjà envisagées et doivent être discutées sans tabou : recherche de ressources nouvelles, documents d'urbanisme qui vont en découler, création de stockages d'eau supplémentaires, ... Il faut anticiper ce besoin de stocker de l'eau, réfléchir aussi au devenir des canaux gravitaires, ... Ces défis sont des défis importants pour les territoires et fondamentaux pour l'avenir de la vallée afin d'envisager un développement serein pour les années à venir.

L'Etat souhaite une ambition très forte et sera présent pour soutenir et accompagner les décisions du territoire via la gouvernance proposée par le PTGE Drôme.

P. LESPETS remercie M. le Préfet de la Drôme pour son soutien et intervention et propose la parole à G. CROZIER, Président du SMRD, structure porteuse de la CLE.

G. CROZIER salue M. le Préfet de la Drôme, ses collègues élus, notamment les présidents des intercommunalités et du Département et le Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, ainsi que l'Agence de l'Eau, en tant que financeur des actions.

Il remercie le travail actuel de P. LESPETS et celui fondamental de J. SERRET par le passé. La continuité des actions est bien là avec la volonté de relever ce défi du changement climatique.

2 - Rappel de la feuille de route du PTGE Drôme

C. PROUST fait le rappel des objectifs et de l'organisation de travail envisagée, en précisant les différents cadres de travail et de décisions proposés. Il invite les différents participants à réagir si besoin, sur la base de la présentation projetée.

En l'absence de questions, il propose de laisser la parole aux présidents des 3 intercommunalités ou à leurs représentants afin de présenter leurs différents projets de territoire, en lien avec l'eau.

3 - Présentation des projets de territoire en lien avec l'eau des 3 intercommunalités

a. Présentation de la communauté de communes du Diois (CCD) par Messieurs O. TOURENC, P. BAUDIN et J. BOYAERT

Voir en pièce jointe.

b. Présentation de la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans (3CPS) par Monsieur D. BENOIT

Voir en pièce jointe

c. Présentation de la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) par Monsieur J. SERRET

Voir en pièce jointe

4 - Point sur l'élaboration du PTGE : retour des productions issues de la démarche SAGE DROME 2050

C. PETITJEAN présente les avancées SAGE Drôme 2050 en rappelant les grandes étapes et les acquis : partage du diagnostic de la vulnérabilité du territoire, émergence d'une stratégie d'adaptation au changement climatique comprenant 4 axes interdépendants. Des questionnements sur les niveaux d'ambition notamment nécessitent une poursuite du travail de dialogue et de co-construction.

R. MATHIEU souligne l'énorme travail engagé depuis plusieurs mois sur ces sujets, et les avancées réelles alors que certains se plaignent d'un travail trop lent. Il tient à remercier toutes les personnes qui siègent dans la CLE et les nombreux autres qui ont participé à ce travail. Il a vu les changements incroyables entre acteurs, les discours des irrigants, encore inquiets, le travail fait par beaucoup d'élus. Toutefois, il attire l'attention, que les économies d'eau soient bien au service de l'adaptation au changement climatique et non au service de l'augmentation de population car dans 20 ans les problèmes seront alors bien pires que ce qu'on connaît aujourd'hui.

P. BREYNAT note qu'on ne voit nulle part les contraintes de fermetures des canaux. Il aimerait que soient envisagées les conséquences de fermeture des canaux.

J.P. ROYANNEZ remercie pour l'invitation et soutient pleinement la démarche PTGE. Il considère que pour réussir et donner envie, il faut vraiment « changer de logiciel et de braquet ». Des restrictions, des arrêts de prélèvements, du tourisme, des permis de construire, ... ne sont pas moteurs et qu'il y a besoin d'espoir. Il concède qu'il faut économiser de l'eau et souligne que l'agriculture a fait sa part. Par contre, il demande de pouvoir développer les activités économiques tout en préservant les milieux. Il affirme que les agriculteurs seront au rendez-vous pour agir et ne pas subir. Il se dit en faveur de retenir et de stocker de l'eau sur l'ensemble du territoire, d'infiltrer l'eau en tête de parcelles, voire d'envisager des barrages pour éviter aussi des inondations et maintenir des niveaux d'eau.

L. MOREL, Président du SCoT de la vallée de la Drôme aval qui regroupe les intercommunalités CCVD et CCCPS, aimerait revenir sur les chiffres notamment sur le 1% de croissance de population envisagée pour le territoire. Il rappelle que ce chiffre s'inscrit dans la tendance actuelle et il estime que l'on ne peut pas bloquer les nouvelles populations qui veulent venir dans le territoire. Il demande une modification des mentalités mais pas d'arrêter le développement. Il rappelle que le SCoT se veut d'être un outil de prévision et d'anticipation et s'appuie sur les tendances passées pour anticiper ce type de scénario et que peut qu'en réalité moins de population sera accueillie et que ce sera autant d'eau disponible.

G. CROZIER complète les propos de L. MOREL, en précisant que le développement doit être raisonné, en intelligence collective. Ne plus se développer c'est la mort des petites communes. Le travail devant nous est de continuer à pouvoir trouver des solutions pour économiser l'eau ; ensemble avec le monde du tourisme, les collectivités, pour rester optimistes et bien vivre sur le territoire.

J. SERRET souhaite intervenir sur la lettre A dans PAT, qui signifie Alimentaire mais pas Autarcie. Il précise de bien faire très attention à l'autarcie qui serait un piège terrible pour notre territoire. Il estime que nous avons besoin des uns des autres et que, depuis des siècles, le territoire a accueilli tous les êtres du globe..

G. MAGNON souhaite insister sur le besoin de partager l'eau potable entre collectivités. Selon lui, cela nécessite de bien connaître nos ressources, travailler sur les comportements des habitants et des collectivités pour mieux consommer, et faire preuve d'exemplarité au niveau des collectivités locales. Il pense que l'homme est intelligent et rappelle qu'il sait s'adapter et que l'on peut y arriver en matière d'eau potable, en le comprenant et en adaptant ces attitudes.

G. CROZIER confirme le besoin d'un développement raisonné du territoire et précise que les choix doivent être éclairés par une connaissance la plus fine possible qui passent nécessairement par des études solides..

G. GAGNIER rappelle que le captage de la Bourne a été mis en place pour fournir de l'eau potable aux communes plus en aval et que c'est une bonne chose. Le Parc Naturel Régional du Vercors a fait

une étude pour un plan d'actions dans l'optique de protéger la qualité de cette ressource. Il juge que ce serait aller un peu vite d'avancer que l'on puisse alimenter la plaine de Valence, il faut faire des analyses plus fines. Il compare le développement qui a lieu autour des agglomérations de Valence et de Montélimar et les prévisions que font les 2 intercommunalités rurales que sont les nôtres et conclut que le 1% d'augmentation est à relativiser. Il souligne la nécessité d'une équité entre tous les territoires. Pour les petites communes du Parc Naturel Régional du Vercors, économiquement déficitaires, sensibles, il faut considérer ce besoin de développement économique, de population et d'aménagement.

C. BRELY précise que sur le karst de la Gervanne, une étude a déjà été faite et a été abandonnée.

J. SERRET rappelle en effet avoir commandée cette étude financée par le Conseil Général à l'époque, pour voir comment le karst pouvait soutenir l'étiage de la rivière Drome. L'objectif n'était pas le même et alors la CLE avait décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette étude et de réserver cette ressource à l'usage eau potable.

5. Calendrier prévisionnel de travail et priorisation des chantiers à traiter

P. LESPETS demande s'il y a d'autres interventions. En l'absence de réponses, il remercie l'ensemble des participants pour ces échanges et réactions.

Il indique en fin de séance les suites envisagées avec le 2^{ème} comité de pilotage PTGE fixé au 12 novembre et qui sera consacré principalement à la mise en commun des projets eau-agriculture et alimentation du territoire. Il précise que d'ici là, le travail va se poursuivre à travers les différentes instances de travail et de décisions rappelées par C. PROUST sur la gouvernance du projet. Le comité de pilotage PTGE sera tenu informé des sujets traités et des avancements *via* l'accès aux compte rendus du bureau de la CLE et de la CLE plénière notamment.

Il laisse la conclusion de la séance à M. le Préfet de la Drôme.

M. le Préfet de la Drôme précise être resté lors de la réunion volontairement en retrait et à l'écoute des échanges car il considère que ces réflexions doivent être portées par les territoires. Il insiste avant tout, sur l'adéquation de ce que le territoire veut faire et ce qu'il est capable de donner. Ce positionnement nécessite de bien réfléchir à la répartition de l'eau entre les différents usages et de ne pas oublier la nature avec plus de paysage, plus de sols sains, plus d'agriculture, plus d'Homme.

Il conclut en indiquant qu'il attend des acteurs présents une forte ambition sur le fond et sur le calendrier, qu'il reste confiant dans la capacité collective à prendre le sujet à bras le corps. Il invite l'assemblée à lire la publication de France Stratégie sur les enjeux de prélèvements et de consommations qui soulève l'aggravement des déficits en eau à venir. Il souhaite des réflexions sur les ressources mobilisables et sur la répartition de la ressource tout en restant ambitieux et au rendez-vous du PTGE. Il remercie l'assemblée pour l'avoir permis de l'écouter.

17 :05

Fin de séance



Membres présents : 22 Nombre de mandats : 14 Soit 36 votants sur 52 membres

Membres présents :

BAUDOIN Jean-Louis Maire St-Benoit-en-Diois
BAUGIRAUD Marc CLCV
BRELY Christian FDPPMA
BREYNAT Philippe ADARII

a mandat de S. BON

CAILLET Christian SM Scot Vallée Drôme

a mandat de C. AURIAS

GAGNIER Gérard PNR Vercors

a mandat de J.M. BOUVIER

GILLES Daniel CD26

a mandat de E. PHELIPPEAU

LESPETS Pierre Mairie Loriol, Pdt CLE

a mandat de P. CHAVE

LEMERCIER Christophe Mairie Crest

a mandat de Martine CHARMET

MASSE Yannick Mairie Aubenas

a mandat de Justine DANCHIN

MATHIEU Roger FRAPNA
MARION Christine Mairie Grâne

Autres présents :

CHEVALIER Elise CCVD
LASAUSSE Sophie SID
FREY Sara CCVD
ROSSI Cécile SM SCOT
SIVADE Eve Agence de l'eau
SOUDE Fabienne Mairie de Die
MOREL Loïc SCoT Drôme aval
GIRODET Philippe Agence de l'Eau
DESPLANCHES Mathilde OUGC
MARGAHLAN-FERRAT Titouan CCVD
BELLOC Angélique EODD

Membres excusés :

ARAMBURU Jean Mairie Valdrôme
AURIAS Claude Région AURA
BAUDIN Pascal CC Diois
BLANC Ludwig SID
BON Serge Chambre Agriculture
BONNARD Alain Mairie Solaure-en-Diois
CHANTEPERDRIX Corinne ARS
CHARMET Martine CD 26
HAVE Philippe Mairie Livron
CROZIER Gérard CCVD
DANCHIN Justine Mairie Luc-en-Diois
GIRARD André Assoc. Moulins et canaux
GREGOIRE Emmanuel OUGC
GRULOIS Stéphane CNPF
LADEGAILLERIE Jacques CD26

a mandat de G. CROZIER

MARTIN Freddy Mairie Saillans

a mandat de Martine CHARMET

MICHEL DANSAC Marie-Thérèse, Assoc. riverains
Prentegarde

a mandat de A. GIRARD

ARNAUD Jody F. Hôtellerie Plein Air

OMNES Olivann ONF

REY Rémi Mairie Saint-Roman

a mandat de L. BLANC

RIBERT Michel CNR

ROURE Stéphane DDT26

a mandat de DREAL de bassin

SERRALONGUE Galcérand AgribioDrôme

SIVADE Eve Agence de l'eau

a mandat de OFB

TRON Frédéric SMRD

a mandat de G. MAGNON

Observateurs PTGE :

LAURENT Dominique, Mairie Beaufort sur Gervanne
COLOMB Lise, CDC/Valsolèil
BEGOU Mathieu, ODG Clairette de Die

Observateurs Citoyens :

AFFOHOLDER Marie-Cécile
BAIETTO Jean Luc
BONNEFOIS Serge
PERDRIX Gérard
MONNET Laurence

SMRD :

ARNAUD David, Directeur
AUBERT Océance, stagiaire SMRD
BERNAD Virginie, chargée de communication
NIVOU Julien, animateur GEMAPI
PAYAN Charlène, animatrice EcoDrôme
PETITJEAN Claire, CM appui au SAGE

MAGNON Gilles CC Crestois Pays Saillans
MATRON Jean-Pierre OFB
PHELIPPEAU Eric CD26
ROUCHON Emmanuelle DREAL
VINAY Dominique Mairie Pontaix
VITALI Hervé SD-JES